

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 28 avril 2016

DCM N° 16-04-28-3

**Objet : Programme interreg V A - Grande Région : projet "Pierres Numériques".**

**Rapporteur: M. LEKADIR**

Afin de favoriser son attractivité et développer son activité touristique, la Ville de Metz s'appuie sur la valorisation de son remarquable patrimoine historique. Celui-ci est restauré, ouvert au public et animé, notamment par un ensemble d'activités artistiques et culturelles très riches. Il est reconnu depuis 2011 à travers le label national « Ville d'Art et d'Histoire ». Et la Ville sollicite son inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Dans cette démarche globale, la Ville travaille avec différentes structures et organismes locaux, départementaux ou régionaux.

Dans ce cadre, la Ville de Metz a l'opportunité d'amplifier son action et ses initiatives au niveau de la Grande Région (Lorraine, Luxembourg, Provinces belges, Sarre et Palatinat) en participant à un programme d'évènements et de rendez-vous coordonnés intitulé "Pierres Numériques" qui vise à valoriser notre richesse patrimoniale au travers de l'outil numérique.

Cette initiative animée par Moselle Arts Vivants fait l'objet d'une demande de soutien auprès de l'Union Européenne à travers le programme Interreg V A - Grande Région. Elle s'est inscrite dans le cadre du premier appel à projet de ce dispositif et a obtenu un avis favorable des autorités partenaires du programme lors de la réunion de validation du 14 mars 2016. Une demande de concours FEDER complète tenant compte des remarques et observations formulées doit être déposée au plus tard le 13 mai prochain. Celle-ci doit aboutir à une validation définitive suivie d'une notification de la subvention européenne sollicitée qui devrait intervenir en juillet prochain.

Ce projet entend :

- produire des opérations culturelles et patrimoniales nouvelles au travers des arts numériques (mapping, spectacles et concerts numériques, parcours vidéo, installations artistiques utilisant les nouvelles technologies, etc...)
- construire des temps forts, fédérateurs et populaires autour du patrimoine messin magnifié par le numérique ;
- réaliser des projets patrimoniaux éducatifs et scientifiques destinés aux habitants et aux visiteurs (expositions, parcours ludiques et jeux, applications, développements 3D etc...).

Ce projet associe de nombreux partenaires transfrontaliers parmi lesquels les Länder de Sarre et Rhénanie-Palatinat (Allemagne), l'Etat du Luxembourg, les provinces de Liège, Namur (Belgique) et le Luxembourg etc.... La Ville de Metz entend présenter un montant global de dépenses de 2 200 000 € sur une période de trente-six mois (d'avril 2016 à mars 2019). Une

subvention européenne d'un montant maximum de 1 320 000 € (60 % de la dépense) est sollicitée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** l'avis favorable, transmis par mail du 29 mars 2016, des Autorités Partenaires du programme Interreg V A Grande Région réunies le 14 mars dernier,

**CONSIDERANT** que la Ville de Metz sollicite le programme européen Interreg V A Grande Région pour le financement de « Pierres Numériques », opération de mise en valeur culturelle du patrimoine remarquable de la Grande Région,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

**DE VALIDER** la participation de la Ville de Metz au programme Interreg V A Grande Région au travers l'opération « Pierres Numériques » pour une dépense globale prévisionnelle sur fonds propres de 2 200 000 € en trois ans (d'avril 2016 à mars 2019),

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes procédures de marchés publics nécessaires,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents notamment contractuels se rapportant à cette affaire, à les exécuter et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

**DE SOLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre et notamment dans le cadre de l'Union Européenne (crédits FEDER) à hauteur de 1 320 000 €,

**DE DESIGNER** l'Association Moselle Arts Vivants comme 1<sup>er</sup> bénéficiaire de ladite subvention FEDER, à charge pour elle de la reverser conformément aux dispositions du programme de coopération Interreg V A Grande Région 2014-2020.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 13

## **Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**